

## Communauté de Communes Retz-en-Valois

*Le dernier Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) a eu lieu ce vendredi 26 mars 2021. Il a principalement été consacré à la présentation du budget de la collectivité, à l'approbation de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de La Ferté-Milon et à l'arrêt du projet du Plan Local de l'Habitat (PLH). Deux autres sujets principaux ont été abordés : l'intégration temporaire d'un arrêt Transport à la Demande (TAD) au centre de vaccination de Villers-Cotterêts et l'intégration de 2 communes de la collectivité au dispositif « Petites Villes de Demain ».*

### Finances

Le budget de la CCRV a été présenté par Gilles DAVALAN, vice-président en charge des finances et a été adopté à l'unanimité.

#### Quelques chiffres à retenir :

- **29 millions d'euros de budget** (sans compter les 6 budgets annexes dont l'assainissement collectif).
- Ce budget est réparti en **20.5 millions de fonctionnement** et **8.5 millions d'investissement**. Les dépenses de fonctionnement représentent les charges de gestion courante comme la DSP transport (850 000€), la collecte et le traitement des déchets (2 millions), les charges du personnel (3.5 millions), la réfection des nids de poules et les reversements de fiscalité aux communes membres (4 millions). La partie investissement concerne principalement le déploiement de la fibre optique, l'achat de bacs et de colonnes à verres, les travaux de voirie (350 000€), la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI).
- **Concernant l'assainissement collectif** en 2021, près de 7 millions seront dédiés à l'investissement qui comprend la rénovation des stations d'épuration du territoire et les travaux du Plan Pluriannuel d'Investissement établi jusqu'en 2040. Près de 2 millions sont dédiés au fonctionnement qui concerne les frais d'hygiénisation des boues (COVID-19), les inspections télévisuelles des réseaux, les diagnostics et les enquêtes de branchement.
- En 2021, ce sont aussi **650 000€ qui seront investis dans le déploiement de la fibre optique** sur le territoire. A noter : il reste à ce jour 3 communes (travaux en cours) qui n'ont pas accès à la fibre sur les 54 de la CCRV : Morsain, Vézaponin et Epagny.  
Ce déploiement rapide a été rendu possible grâce au cofinancement de la Communauté de Communes qui prend en charge le coût des communes : soit une contribution globale de la collectivité de 6 496 360 € sur un coût total de travaux de 19 710 260€.
- La collectivité a budgété **90 000€ en 2021 en faveur de son tissu économique** comprenant deux projets principaux : la 2<sup>e</sup> édition de la Foire-Expo reportée au 5 juin prochain dans le Parc du château de Villers-Cotterêts, et le déploiement, à partir de fin avril, d'une plateforme numérique Aisne-Shopping.com à destination des entreprises du territoire.

La CCRV s'est mobilisée dès le début de la crise pour soutenir l'économie locale avec une dépense de 294 185 € en 2020 comprenant :

- ✓ Des aides directes versées à près de 200 entreprises via le Fonds de Solidarité (part CCRV) : 210 000€
- ✓ La participation au Fonds de Relance Région : délibération du Conseil pour l'abondement de 2€ / habitant, soit 30 000 €
- ✓ La délibération du Conseil pour le dégrèvement de produits de CFE pour les entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire : perte prévisionnelle de produits de CFE de 48 369 €, soit 24 185 € après prise en charge des 50% par l'Etat
- La CCRV a alerté aussi ses élus sur le budget alloué de près **de 351 000€ pour la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)**. Chaque année la Communauté de Communes doit s'acquitter de la TGAP qui est appliquée sur les tonnages non valorisés (c'est-à-dire sur le tonnage des déchets provenant des bacs d'ordures ménagères et des bennes tout-venant en déchèteries, qui sont enfouis dans notre cas). **A noter que cette taxe ne comprend pas le prix du traitement des déchets qui augmente chaque année.** L'augmentation de la TGAP a été votée par le Parlement : de 25€ la tonne en 2020 à 65€ en 2025. Le budget de cette taxe pour la CCRV, dont le tonnage des déchets est constant, **passerait ainsi de 236 925€ pour 2020 à 616 005€ d'ici 2025, soit une augmentation de +160%**. Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, l'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), a été proposée : + 0.75% en 2021 (11.5% en 2020 et 12.25% en 2021). Elle compensera la prise en charge par le budget général d'une partie du service (collecte et traitement des déchets) et l'augmentation de la TGAP.

### Du Transport à la Demande pour se faire vacciner

Pour faire suite à l'ouverture d'un Centre de vaccination COVID-19 à Villers-Cotterêts, un travail a été mené par la collectivité en lien avec son délégataire en charge du transport Transdev/Cars Lefort, dans le but de proposer un Transport à la Demande (TAD) spécifique.

Il a ainsi été voté à l'unanimité au Conseil communautaire, la mise en place d'un TAD sur le réseau Villéo-Retzéo, destiné aux habitants des 53 communes de la CCRV (exception pour Villers-Cotterêts qui dispose d'un réseau permanent) pour se rendre au centre de vaccination à Villers-Cotterêts.

Pour en bénéficier c'est très simple :

1. Contacter les Cars Lefort au 03 23 96 32 30
2. Indiquez vos coordonnées (nom, prénom, arrêt de montée, heure de votre rendez-vous de vaccination pour planifier l'heure de prise en charge à votre arrêt)
3. Un véhicule vient vous chercher à l'arrêt de votre choix à l'horaire prévu pour vous déposer au centre de vaccination. Le retour à votre arrêt de départ est également prévu.

Les réservations doivent être effectuées du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le coût d'accès à ce service temporaire est de 1€ le ticket unitaire (2€ l'aller-retour). Vous pouvez vous le procurer directement auprès du chauffeur de bus. Ce nouveau service est accessible avec l'ensemble des titres du réseau Villéo-Retzéo.

Cette possibilité ne concerne pas les habitants de Villers-Cotterêts qui bénéficient déjà des lignes urbaines pour se rendre au Centre de vaccination avec les deux points d'arrêt « D'Artagnan » et « Route de Vivières » de la ligne A, situés à proximité du centre de vaccination.

### Villers-Cotterêts et La Ferté-Milon dans le dispositif « Petites villes de demain »

La politique publique consacrée aux Territoires & Ruralités a pour objet de réduire les inégalités entre les territoires. Mise en place et pilotée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), elle intervient auprès des territoires ruraux, par le biais de grands programmes nationaux. A l'échelle de l'intercommunalité, le dispositif « Petites Villes de Demain » permet d'accompagner la revitalisation des communes de moins de 20 000 habitants, de conforter leur rôle de centralité et de renforcer le maillage territorial. Ce programme est co-construit avec les acteurs locaux sur une durée de 6 ans : 2020-2026.

Dans l'Aisne, 25 villes sont lauréates pour entrer dans ce dispositif dont 2 communes de la CCRV : Villers-Cotterêts et La Ferté-Milon. Vic-sur-Aisne n'a malheureusement pas été retenue par l'État.

Ainsi les communes sélectionnées doivent franchir les étapes suivantes :

- **Signer une convention d'adhésion** : premier acte d'engagement dans le programme, cette convention est co-signée par les exécutifs de la ou des communes lauréates et de l'intercommunalité, par le préfet, et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique. La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement du chef de projet.
- **Recruter un chef de projet** : il assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local. Le portage administratif du chef de projet sera assuré par l'intercommunalité. Ce poste est financé à 75 % par l'État. Les 25% restants seront répartis entre la CCRV et les 2 villes.
- **Signer une convention cadre Petites Villes de Demain** (ORT : Opération de Revitalisation de Territoire), dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

De ce fait, les Conseillers communautaires ont voté à l'unanimité la signature de la convention d'adhésion par la CCRV avec les villes de Villers-Cotterêts et La Ferté-Milon ainsi que la création du poste de chef de projet Petites Villes de Demain au sein de l'intercommunalité pour une durée de 6 ans.

### Approbation de l'AVAP (SPR) de La Ferté-Milon

Une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) est une servitude d'utilité publique qui a pour objectif de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des paysages. Elle régleme de manière significative les travaux sur les constructions existantes et futures.

Cette AVAP, lancée en 2013, a été menée sur la commune de La Ferté-Milon et a été approuvée à l'unanimité par le Conseil communautaire. Elle s'imposera désormais à toutes les demandes d'urbanisme (déclarations préalables de travaux, permis de construire...) situées dans le secteur de l'AVAP. L'appellation « Site Patrimonial remarquable » (SPR) a remplacé depuis 2016 celle d'AVAP. Ce classement participe à l'action menée par la municipalité en faveur de la rénovation et la mise en valeur de son patrimoine historique (centre historique, Château de Louis d'Orléans).

### Arrêt du projet du PLH

Elaboré pour une durée de six ans, le Programme Local de l'Habitat (PLH) définit la stratégie de l'intercommunalité dans ce domaine. Il vise à répondre aux besoins en logements des ménages dans leur diversité (logement des jeunes, des personnes âgées, des populations fragiles...) et porte à la fois sur le parc public et privé, sur les constructions nouvelles et sur la gestion du parc existant.

Dans cet esprit, le PLH a eu pour ambition de rassembler les communes membres de l'intercommunalité et les acteurs de l'habitat autour d'un projet commun visant à organiser des réponses concrètes aux problématiques du territoire.

Son élaboration s'est déroulée selon 3 phases :

1. **Diagnostics** : conduite de juin 2019 à décembre 2019, la première phase d'élaboration du PLH a permis de mettre en évidence les enjeux du territoire.
2. **Orientations** : les principales orientations du PLH ont été définies, puis validées par le Comité de Pilotage le 6 novembre 2020, à l'issue des séances de travail et de concertations.
3. **Programme d'actions** : la dernière phase de l'étude, menée de novembre 2020 à février 2021, a conduit à l'élaboration du programme d'actions, reposant sur des propositions concrètes et opérationnelles, et à la territorialisation des objectifs de production de logements fixés précédemment. Le programme d'actions a été présenté en comité de pilotage le 12 février 2021.

Le contenu du PLH a été présenté en Conférence intercommunale des maires le 19 février 2021. Le 1<sup>er</sup> arrêt du projet de PLH a été adopté à l'unanimité par les Conseillers communautaires ce 26 mars 2021. Parmi les principales actions retenues :

- **Améliorer le parc existant et lutter contre la vacance** : orientation prioritaire, il s'agit d'améliorer le confort des habitants et de leur permettre de réduire leurs factures énergétiques, mais aussi de remobiliser des logements vacants qui peuvent nuire à l'attractivité du territoire.
- **Adapter la production de logements aux besoins réels** : maîtriser la production et veiller à ce qu'elle permette à l'ensemble des ménages de se loger.
- **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics spécifiques** : développer un parc adapté au vieillissement et une offre locative pour les ménages les plus modestes, maintenir une offre en hébergement suffisante.
- **Animer et suivre la politique de l'habitat** : mettre en œuvre les moyens d'animation et de suivi des actions du PLH.

La procédure d'élaboration du PLH entre maintenant dans sa dernière phase de validation administrative qui doit donner lieu aux étapes suivantes :

- Recueil de l'avis des communes membres et du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois dans un délai de 2 mois
- Modification éventuelle du dossier en fonction des avis et observations recueillis
- Nouvelle délibération du 2<sup>e</sup> arrêt de projet
- Recueil de l'avis de l'Etat et du Comité Régional de l'Habitat et de l'hébergement (CRHH)
- Délibération d'approbation du PLH

---

**La Communauté de Communes Retz-en-Valois c'est :**

- 537 km<sup>2</sup>
- 54 communes
- 29 643 habitants
- 10 vice-présidents, 10 membres de Bureau, 82 conseillers communautaires
- près de 100 agents impliqués- une localisation proche des grands pôles que sont Roissy-Charles de Gaulle à 40 minutes, Reims et Paris à 1h, Amiens à 1h25 et Lille à 1h50.



9 rue Marx Dormoy - BP 133  
02603 VILLERS-COTTERÊTS CEDEX  
Tél. 03 23 96 13 01  
[www.cc-retz-en-valois.fr](http://www.cc-retz-en-valois.fr)

**Service Communication**

Marlène Rollet, Responsable • [m.rollet@retzenvalois.fr](mailto:m.rollet@retzenvalois.fr) • 03 23 96 60 17  
Emilie Hanat, Chargée de Communication • [e.hanat@retzenvalois.fr](mailto:e.hanat@retzenvalois.fr) • 03 23 96 61 38  
Sébastien Carrier, Assistant Communication • [s.carrier@retzenvalois.fr](mailto:s.carrier@retzenvalois.fr) • 03 23 96 79 67